



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Jeux Olympiques

Question écrite n° 64809

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la récente attribution des jeux Olympiques de 2008 à Pékin. La candidature de Paris, qui constituait pourtant un très bon dossier, n'a pas été retenue. La capitale française arrivant même en quatrième position au premier tour et seulement en troisième position au second tour. Cette déception fait suite à celle de Paris pour les JO 1992 et de Lille pour ceux de 2004. Il souhaite connaître les dispositions qui avaient été engagées par les représentations françaises à l'étranger pour promouvoir la candidature française.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères, membre du GIP Paris 2008, a mobilisé les représentations françaises à l'étranger au service de la candidature de Paris à l'accueil des jeux Olympiques d'été de 2008. Les ambassades, consulats et postes d'expansion économique ont été incités dès décembre 1999 à sensibiliser les représentants du Comité international olympique (CIO) résidant dans leur pays à l'intérêt du dossier présenté par Paris. Les dossiers d'information établis par le GIP Paris 2008 (lettres d'information, brochures de présentation, schéma directeur des sites sportifs, curriculum vitae des membres votants du CIO...) leur ont été régulièrement transmis par la valise diplomatique. Ainsi, dans le cadre strict des interventions autorisées par la charte olympique, les postes ont sensibilisé les membres du CIO à travers des actions d'incitation définies au cas par cas en liaison avec le GIP Paris 2008 et les ministères concernés. Les interventions se sont principalement traduites par : des conférences de presse données par les ambassades et leurs services culturels ; des visites aux instances sportives locales et aux représentations du CIO pour présenter la candidature de Paris ; des rencontres personnalisées organisées à l'initiative des ambassadeurs ou des conseillers culturels avec les membres du CIO ; des interventions ciblées auprès des présidents des fédérations sportives internationales très influents dans la procédure de désignation. Les ambassades ont, en outre, rendu compte régulièrement des informations recueillies localement sur l'évolution des dossiers des villes concurrentes (Istanbul, Osaka, Pékin, Toronto), notamment après le passage de la commission d'évaluation du CIO.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64809

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4329

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5332